

États-Unis en utilisant l'autorité d'acheter nos propres valeurs qui nous est accordée aux termes de la loi sur l'administration financière.

Je voudrais dire à la Chambre que depuis le début de 1966, nous avons acheté environ 40 millions de nos obligations des États-Unis non payées et exposées aux États-Unis. Cet achat de titres était conforme au programme que nous avons exposé, mais il était surtout destiné à améliorer le marché pour la vente des émissions canadiennes aux États-Unis ce mois-ci, lorsqu'un nombre d'émissions seront probablement mises en circulation.

La deuxième mesure importante adoptée aux États-Unis en décembre a été la restriction volontaire d'un plafond sur les investissements directs par les sociétés américaines dont environ 900 seront priées de faire rapport régulièrement sur leur collaboration avec le Gouvernement des États-Unis. Le principe directeur, et je ne m'attarderai pas à donner des précisions, ne précise pas comment une compagnie doit répartir ses investissements directs entre diverses régions. C'est une restriction globale, qui ne s'applique pas uniquement au Canada, mais au monde entier. C'est aux compagnies de décider. Le Canada n'est pas exclu de l'application de ce plafond ou de ce principe directeur, comme il l'était du précédent qui s'appliquait aux investissements directs.

De plus, que nous avons été mis au courant des nouveaux principes directeurs des États-Unis régissant les investissements directs, nous leur avons fait savoir, et il était difficile pour nous d'en évaluer les répercussions au Canada, car cela dépendrait en majeure partie des décisions des entreprises, mais que nous ne pouvions pas voir diminuer l'entrée des capitaux au Canada. Dans la mesure où ces décisions provoqueraient une réduction des investissements directs, il faudrait tout simplement écouler un plus grand nombre de nouvelles valeurs canadiennes aux États-Unis, selon les arrangements et exemptions prévus pour les émissions à l'étranger. Nous avons pensé que, du point de vue américain, il n'y avait aucune raison pour laquelle le déficit de la balance des paiements du Canada en provenance des États-Unis ne pourrait être financé par des investissements directs aussi bien que par la vente de nouvelles valeurs. Nous étions donc loin d'être sûrs que nos efforts visant à restreindre les investissements directs au Canada amélioreraient, en dernière analyse, la balance des paiements des États-Unis.

Nous avons aussi signalé que l'inclusion des bénéfices non répartis des filiales dans les chiffres utilisés pour déterminer les contingents volontaires d'investissements directs porterait préjudice au Canada. Les sociétés dépendant de sociétés étrangères constituent une si grande part de l'industrie canadienne et ont été présentes si longtemps au Canada, qu'il faut les considérer comme une partie importante et substantielle de l'économie canadienne.

En conséquence, nous avons proposé que les États-Unis continuent d'accorder l'exemption spéciale au Canada dans leurs politiques relatives aux investissements directs, ou si cela leur semble impossible, qu'ils permettent que le placement des gains non répartis soit en sus des contingents.

Je comprends bien, les autorités américaines ont étudié les arguments que